

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 21/12/2023

SI TU VEUX MA PLACE PRENDS MES TAXES !...

"Si tu veux ma place prends mes taxes!" pourrait-on dire à Monsieur Thomas FATÔME Directeur Général de la Caisse d'Assurance Maladie (CNAM).

En effet, ses dernières réactions dans la presse assurantielle montrent qu'à haut niveau de la destinée de la santé en France, on aurait tendance à perdre son sang-froid au lieu de chercher à expliquer à nos concitoyens pourquoi il y a des différences dans le fonctionnement des deux secteurs qui contribuent au remboursement de leurs soins.

Dresser les 2 systèmes les uns contre les autres relève, à ce stade, de la pure provocation car, après les menaces de "Grande Sécu", il faut constater que la gouvernance (Ministère et Direction Générale de la CNAM) est dans l'incapacité d'assumer un dialogue constructif en la matière et ce n'est pas le CDOC qui va démentir ce fait !

En effet, il n'est pas du ressort de Thomas Fatôme de venir au secours des politiques comme il semble le faire sous couvert d'une leçon de bonne gestion donnée aux complémentaires santé. Ce Directeur Général, au-delà de son obligation de réserve, semble oublier que l'Assurance maladie bénéficie d'un monopole (et nous ne le remettons pas en cause) en matière de recrutement des assurés sociaux, ce sont tous les organismes sociaux qui font ce travail pour elle. Il oublie que, lorsqu'il y a un déficit à l'assurance maladie, un mécanisme d'État se met en route pour l'assumer, donc tous les assurés sociaux et l'ensemble des citoyens sont appelés à la rescousse etc...

Les mutuelles n'ont pas ce droit au déficit et doivent équilibrer leurs comptes sous la menace de l'autorité de contrôle (ACPR) en intégrant les remboursements imposés en complément par l'Assurance maladie (100% santé notamment !). Les mutuelles, et donc la santé de l'ensemble des Français, est plus taxée que la vente de hamburger (près de 15% de taxes) alors que la Sécu (et c'est normal) n'a rien à assumer de ce côté-là. Les mutuelles, dans un univers concurrentiel voulu par le législateur et accentué par l'ANI et maintenant la PSC, doivent aller chercher leurs adhérents et ceci forcément à un coût.

Au lieu d'avoir une Assurance maladie à la solde des gouvernants qui depuis plus de 20 ans sont incapables de faire en sorte que les Français accèdent à un système de santé de qualité, la FDPM propose plus d'échange et de concertation avec l'Assurance maladie. Vouloir diviser est totalement contreproductif. Par exemple, en matière de fraude, ne peut-on pas mettre en place de vrais moyens communs de lutte contre la fraude mais également de récupération des sommes volées à tous les assurés et adhérents des mutuelles. En matière de prévention, avec un partage réfléchi et raisonné des données de santé, ne peut-on pas mettre en place une véritable politique d'action et de combat contre certaines maladies. En matière d'écoute des besoins, n'est-il pas temps d'être inventif en commun....

Monsieur le DG de la CNAM, j'espère que vous sortirez de votre vision parfois trop technocratique et que vous allez dire "chiche" à nos propositions !

SPAN Jean-Louis, Président de la **FDPM**

À propos : La Fédération Diversité Proximité Mutualiste (FDPM) représente les petites et moyennes mutuelles, en se concentrant sur la préservation de leur identité et autonomie. Engagée dans la défense des solidarités locales, la FDPM promeut la diversité des offres et la proximité avec les adhérents pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque territoire. Elle est déterminée à agir comme un acteur clé, en soutenant l'accès aux soins et en valorisant le rôle social des mutuelles.